



LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2021-314

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

DGFIP /

45-2021-12-13-00006 - Désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la Commission Départementale de valeurs locatives (3 pages)

Page 3

DGFIP

45-2021-12-13-00006

Désignation des représentants des contribuables
appelés à siéger au sein de la Commission
Départementale de valeurs locatives

**Direction de la citoyenneté et de
la légalité
Bureau du contrôle de légalité et
du conseil juridique**

**Arrêté n° 2021- du 13 décembre 2021 portant désignation des représentants des contribuables
appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL)
du LOIRET**

**La Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur**

VU le code général des impôts, notamment son article 1650 B ;

VU l'annexe II au code général des impôts, notamment ses articles 371 ter I à 371 ter K ;

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, préfète de la région Centre Val-de-Loire, préfète du Loiret ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021 portant délégation de signature à M. Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

VU le courriel en date du 05 octobre 2021 par laquelle la chambre de commerce et d'industrie du Loiret a proposé trois candidats ;

VU la lettre adressée le 17 septembre 2021 à la chambre de métiers et de l'artisanat du Loiret aux fins de proposition de deux candidatures ;

VU les courriels en date du 23 septembre 2021, 15 octobre 2021 et 27 octobre 2021 par lesquelles les organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives du département du Loiret ont proposé trois candidats ;

VU la lettre en date du 06 octobre et le courriel du 07 octobre 2021 par laquelle les organisations représentatives des professions libérales dans le département du Loiret ont respectivement proposé un candidat ;

Considérant que le représentant de l'État dans le département désigne les représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives, après consultation des organismes ou associations sollicités ayant proposé des candidats ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 9 ;

Considérant que trois représentants des contribuables doivent être désignés après consultation de la chambre de commerce et d'industrie territorialement compétente ;

Considérant que la chambre de commerce et d'industrie du Loiret a, par courrier en date du 05 octobre 2021, proposé trois candidats ;

Considérant que deux représentants des contribuables doivent être désignés après consultation de la chambre des métiers et de l'artisanat territorialement compétente ;

Considérant que la chambre des métiers et de l'artisanat du Loiret n'a pas fait connaître ses deux candidats ;

Considérant que trois représentants des contribuables doivent être désignés après consultation des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives dans le département ;

Considérant que les organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives du département du Loiret ont par courriels en date du 23 septembre 2021, 15 octobre 2021 et 27 octobre 2021 proposé trois candidats ;

Considérant qu'un représentant des contribuables doit être désigné après consultation des organisations représentatives des professions libérales dans le département ;

Considérant que les organisations représentatives des professions libérales dans le département du Loiret ont, par courrier en date du 06 octobre et courriel du 07 octobre 2021, respectivement proposé un candidat ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner, selon les modalités susmentionnées, les représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département du Loiret ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{ER} :

Sont désignés en qualité de représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département du Loiret :

Titulaires	Suppléants
MALET Viviane	DELANDE Claire
DENIS Jean-François	GRAS Jerry
LEFEBVRE Jean-Jacques	LINGARD Marie-Anne
GORECKI Fabrice	DEMORGNY Véronique
MONTIGNY Maryse	VILLARD Thierry
NANTIER Luc	GUITTON Olga
CALVET Stéphane	PINEAU Marie-Agnès
VENON Fabien	GUILLEMENET Thierry
ANGENAULT Jean-François	MONNIER Bernard-Henri

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire général et le Directeur régional des finances publiques de la région Centre Val de Loire et du département du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

La Préfète,
Pour la préfète et par délégation
le secrétaire général

Signé Benoît LEMAIRE